

LES ANNÉES DE NEUTRALITÉ

LES PRÉMISSSES DE LA NEUTRALITÉ DE LA ROUMANIE EN 1914

GHEORGHE CLIVETI

Les raisons de la neutralité de la Roumanie face à « une guerre européenne en train de devenir mondiale » ont été cherchées ou trouvées par les historiens en principal dans les « paroles » prononcées dans le Conseil de Couronne du 21 juillet/3 août 1914, à Sinaïa¹. Ces raisons ont été moins recherchées dans la manière dont les traités d'alliance défensive avaient été « conclus » ou « renouvelés » entre la Roumanie, l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne. La partie roumaine, représentée par le roi Charles et ses ministres, « bons connaisseurs des traités », s'est considérée comme engagée en une alliance à trois avec les Puissances centrales. À l'avis de Berlin, la Roumanie avait, en 1883, souscrit un traité d'alliance uniquement avec l'Autriche-Hongrie, auquel l'Allemagne n'a fait qu'« adhérer », tout comme l'Italie allait le faire cinq ans plus tard. On voit donc que les « renouvellements » des traités de la Roumanie avec les puissances de la Triple Alliance, notamment avec « les empires centraux », ont été assez tendus. Des tensions se sont accentuées après 1896 et surtout après 1902, quand Berlin et même Vienne sont parvenus à admettre que, dans l'éventualité d'une « guerre générale », il suffisait de compter sur la neutralité de la Roumanie. Les dissensions sérieuses roumano-austro-hongroises ont déterminé les officiels allemands en particulier à entrevoir, pour cette éventualité-là, la position de neutralité de la Roumanie.

Comme le roi Charles et ses ministres « bons connaisseurs des documents diplomatiques » l'avaient fait chaque fois après 1883 entre les « renouvellements » ou les « prolongations » des traités, surtout avec « les empires centraux », ils ont cherché entre 1897 et 1902, sans réussir, à « convaincre la partie allemande » que « son alliance » comptait par dessus tout pour la Roumanie du point de vue stratégique. La politique étrangère de la Roumanie a généralement suivi, jusque vers 1914, « la direction de Berlin ». Les entretiens avec Guillaume II et « ses chanceliers », bien que moins entraînants et cordiaux que ceux « hébergés » autrefois par le kaiser

¹ Pour ces « paroles » ou discours, voir Ion Mamina, *Consilii de Coroană*, Bucarest, 1997, p. 27–52; parmi les commentaires historiographiques, voir Victor Atanasiu, Anastasie Iordache, Mircea Iosa, Ion M. Oprea, Paul Oprescu, *România în Primul Război Mondial*, Bucarest, 1979, p. 33–48; Ion Bulei, *Arcul așteptării. 1914. 1915. 1916*, Bucarest, 1981, p. 47–65; Glenn E. Torrey, *Romania and World War I. A Collection of Studies*, Iași, Oxford, Portland, 1999, p. 9–28; Ion Agrigoroaiei, Anastasie Iordache, « România în anii Primului Război Mondial », in *Istoria Românilor*, vol. VII, tome II, *De la Independență la Marea Unire, 1878–1918*, coord. Dan Berindei, Gh. Platon, Gh. Cliveti, Gh. Iacob, Bucarest, 2015, p. 665 et les suiv.

Guillaume I^{er} et Bismarck, ont été préférés par Charles I^{er} à « l'échange de visites » entre lui et François-Joseph ou, surtout, aux « rencontres » obligées avec les rois italiens au moment où le roi roumain « avait voyagé dans la Péninsule ». Parmi les officiels des États qui n'étaient pas alliés avec la Roumanie, le prince de la Bulgarie, devenu après 1908 roi/tsar, Ferdinand de Saxe-Cobourg², et le roi de la Serbie, Alexandre³, avaient été les seuls à « échanger des visites » politiques avec le roi Charles. La visite que le roi de Roumanie avait rendue en 1898 à l'empereur de la Russie, Nicolas II, a été manifestement « protocolaire, de courtoisie », du moment que la présence à Saint-Pétersbourg de Charles I^{er}, accompagné du premier-ministre D.A. Sturdza⁴, n'a pas suscité « l'étonnement ou les suspicions de Berlin »⁵, comme l'avait fait « le voyage » que le roi d'Italie, Victor Emmanuel III, avait effectué en 1903 à Paris et à Londres. L'entretien du roi de Roumanie avec celui de Grèce, Georges, à Abazzia, en mai 1902, n'a pas dépassé non plus le caractère « protocolaire, de partage de sentiments personnels »⁶. Charles I^{er}, comme l'attestent sa correspondance privée et ses notes de journal, a fait bien des « visites » ou a eu des « entretiens » avec d'autres chefs d'État, généralement des monarques, « chez lui » ou « à l'étranger », ainsi que des « accueils » fréquents, surtout officieux, d'archiducs et de personnalités de marque. Quel que important que fût son rôle pour la politique étrangère du Vieux Royaume à une « époque » qui portait encore l'empreinte de « l'esprit monarchique », sa dimension dynamique, avec des responsabilités *in spe*, a été assumée par les ministres de ressort et illustrée par les diplomates de carrière⁷. La diplomatie roumaine, dont les stages conformes aux standards modernes remontaient à peine à 1860, a tout de même connu des performances notables dans l'exercice de petite puissance, jouissant d'un prestige bien mérité. La capitale de la Roumanie était reconnue « à l'époque » pour son rôle de « centre diplomatique », au moins pour le Sud-Est européen (« Bucarest est le tremplin des ambassadeurs »)⁸.

² *Regele Carol I în rapoartele diplomatice austro-ungare (1877–1914)*, vol. II, 1896–1908, éd. Sorin Cristescu, Bucarest, 2014, p. 76, 111 et les suiv. (Aerenthal c. Goluchowski, Bucarest, 23 juin 1897, et Sinaïa, 21 juillet 1898, sur deux visites de Ferdinand de Saxe-Cobourg en Roumanie).

³ Bogdan Catană, *Relații româno-sârbe. 1875–1913*, Târgoviște, 2012, p. 114–117.

⁴ *Regele Carol I în rapoartele diplomatice austro-ungare*, vol. II, p. 103 et les suiv., 115 et les suiv., 117 et les suiv. (Aerenthal c. Goluchowski, Bucarest, 29 avril, 11 et 18 août 1898); *Documente diplomatice ruse din România, 1888–1898*, éd. Flavius Solomon, Adrian-Bogdan Ceobanu, Andrei Cușco, Grigorii Șkundin, Iași, 2014, p. 427 et les suiv. (Fonton c. Muraviev, Bucarest, 23 avril 1898), 434 (A.S. Somov, secrétaire de Légation, c. Muraviev, Bucarest, 22 juillet 1898).

⁵ *Documente diplomatice ruse din România*, p. 439–441 (A.S. Somov c. Muraviev, Bucarest, 5 août 1898, sur les discussions avec le ministre allemand à Bucarest, Hippolyt von Bray-Steinburg).

⁶ *Regele Carol I în rapoartele diplomatice austro-ungare*, vol. II, p. 227 et les suiv. (Pallavicini c. Goluchowski, Bucarest, 31 mai 1901); Bogdan Catană, *op. cit.*, p. 118 et les suiv.

⁷ Dinu C. Giurescu, Rudolf Dinu, Laurențiu Constantiniu, *O istorie ilustrată a diplomației românești, 1862–1947*, Bucarest, 1996; Rudolf Dinu, *Diplomația Vechiului Regat 1878–1914. Studii*, Bucarest, 2014; Adrian-Bogdan Ceobanu, *Diplomați în Vechiul Regat. Familie, carieră și viață socială în timpul lui Carol I (1878–1914)*, Iași, 2015; *Diplomație, societate și mondenități. Sfârșit de „Belle Époque” în lumea românească*, éd. Claudiu-Lucian Topor, Alexandru Istrate, Daniel Cain, Iași, 2015 etc.

⁸ Les paroles du ministre français à Bucarest, Coutouly, notées par le ministre allemand, Bülow ; *Mémoires du chancelier prince de Bülow*, tome IV, 1849–1896, Paris, 1931, p. 431.

Sur le plan politique, stratégique, la Roumanie avait, et continuerait à avoir jusque vers 1914, des relations de « bonnes intentions » avec les pays balkaniques, voire d’alliance – comme étaient considérées celles avec la Turquie⁹ en 1897 ou comme on croyait que la Serbie¹⁰ lui aurait proposé à un moment donné – mais aussi pleines d’« aspérités », surexcitées après 1903 par « la question macédoine » ou celle « aroumaine »¹¹. Intéressée à éviter le « danger russe panslave »¹², elle « s’attachait » à la Triple Alliance sans faire des « concessions » réelles à l’Autriche-Hongrie sur la Transylvanie, le Banat et la Bucovine, « se taisait » officiellement au sujet de la Bessarabie, aspirait à devenir un État de facture entièrement européenne et s’orientait petit à petit vers « le monde d’outre-mers »¹³.

En ce qui concerne la question de son « attachement à la Triple Alliance » en vertu de la priorité de « son alliance avec l’Allemagne », la Roumanie a eu recours, dès 1897 et jusque vers 1902–1914, à un très intense « assaut diplomatique vers Berlin ». Débarqué, en novembre 1896, de la position de premier-ministre et implicitement de celle de titulaire des Affaires étrangères, profitant, semble-t-il, de la « mollesse » du nouveau ministre de la diplomatie roumaine, Constantin I. Stoicescu, membre du « gouvernement P.S. Aurelian »¹⁴, et bénéficiant du « mandat spécial » que lui avait confié le Roi Charles I^{er}, D.A. Sturdza a eu, en janvier 1897, des « discussions » à Vienne et à Berlin avec des chefs ou de hauts « employés » dans « les cabinets des empires centraux », au sujet de « la convention militaire secrète », complémentaire au protocole de Sinaïa, de « prolongation » du traité austro-hongro-roumain d’« alliance » défensive¹⁵ – les actes responsables en principe de

⁹ *35 anni di relazioni italo-romene, 1879–1914. Documenti diplomatici italiani*, a cura di Rudolf Dinu, Ion Bulei, Bucarest, 2001, p. 395 et 396 (Beccaria c. Visconti Venosta, Sinaia, 24 juillet et 30 décembre 1897), 397 (Alberto Pansa, ambassadeur italien c. Visconti Venosta, Constantinople, 19 janvier 1898).

¹⁰ *Regele Carol I în rapoartele diplomatice austro-ungare*, vol. II, p. 203 et les suiv. (Kiderlen-Waechter c. Bülow, Bucarest, 16 décembre 1900).

¹¹ Des contributions historiographiques plus récentes dont Gheorghe Zbucnea, *România și războaiele balcanice, 1912–1913. Pagini de istorie sud-est europeană*, Bucarest, 1999; Daniela Bușă, *Modificări politico-teritoriale în sud-estul Europei între Congresul de la Berlin și Primul Război Mondial (1878–1914)*, Bucarest, 2003; Claudiu-Lucian Topor, *Germania, România și războaiele balcanice (1912–1913)*, Iași, 2008; Ionuț Nistor, „Problema aromână” în raporturile României cu statele balcanice. 1903–1913, Iași, 2009; Bogdan Catană, *Relații diplomatice româno-sârbe, 1880–1913*, Craiova, 2009; Daniel Cain, *Diplomați și diplomație în sud-estul european. Relațiile româno-bulgare la 1900*, Bucarest, 2012.

¹² Dans l’esprit de l’époque, Dimitrie A. Sturdza, *Europa, Rusia și România. Studiu etnic și politic*, II^e éd., Bucarest, 1914.

¹³ Stelian Popescu-Boteni, *Relații între România și SUA până în 1914*, Cluj-Napoca, 1980; Dumitru Vițu, *Relații româno-americane timpurii (convergențe – divergențe)*, Bucarest, 2000.

¹⁴ Ion Mamina, Ion Bulei, *Guverne și guvernanți (1866–1914)*, Bucarest, 1994, p. 95 et les suiv.

¹⁵ *Die Grosse Politik, der europäischen Kabinette 1871–1914. Sammlung der diplomatischen Akten des Auswärtigen Amtes*, vol. XI, hrsg. v.v. Johannes Lepsius, Albrecht Mendelssohn Bartholdy, Friedrich Thimme, Berlin, 1923, p. 309 et les suiv. (W. Rotenhan, aux Affaires étrangères d’Allemagne, *Aufzeichnung*, Berlin, 6 janvier 1897, sur les discussions avec D.A. Sturdza); *Regele Carol I în rapoartele diplomatice austro-ungare*, vol. II, p. 61 et les suiv. (le même document, en roumain).

l'« ascension » de l'Allemagne et, sous l'incidence de la Triple Alliance, de celle de l'Italie. Il n'empêche que « la partie allemande » a continué à se montrer « inébranlable » dans son refus, que Bismarck avait exprimé également en 1887–1888 devant le même D.A. Sturdza, de s'engager directement envers la Roumanie, « ni sur des thèmes politiques, ni sur des aspects militaires », afin de ne pas risquer, comme le saisissait bien le chancelier Hohenlohe, « de susciter la méfiance en permanent état de veille de la Russie », alors que Berlin ne cessait d'essayer de la convaincre de « l'absence de tout engagement du Reich dans le Sud-Est européen »¹⁶. Seul avec « l'avis » du kaiser Guillaume II, sollicité expressément par le chancelier Hohenlohe à la « prière » de D.A. Sturdza¹⁷, « l'émissaire » du roi Charles a pu avoir « un entretien » avec Alfred von Schlieffen, le chef du Grand État-major de l'armée allemande. On lui a fait ainsi savoir que « pour des questions de nature militaire », la Roumanie pouvait compter « premièrement et uniquement sur l'Autriche-Hongrie »¹⁸. Il restait, dans l'éventualité d'une guerre contre la Russie, que « la partie roumaine » convînt avec « celle austro-hongroise » sur l'emplacement d'une armée « impériale » entre « les deux royales », l'une à Galați et l'autre à Iași, reliées par une voie ferrée qui devrait être « construite spécialement à cette fin », si Berlin était d'accord avec la nécessité d'une ligne de fortifications Nămolosa-Galați¹⁹. C'était tout ce que D.A. Sturdza avait réussi à obtenir dans sa « mission » à Berlin, où les hauts officiels du Reich « s'abstenaient de tout acte formel en ce qui concerne le traité avec la Roumanie », car « ils savaient » qu'entre ce traité-là et ses propres intérêts, dans le cas d'une « guerre orientale », le gouvernement de Bucarest « n'allait pas sacrifier les derniers pour l'amour du premier »²⁰. Le chancelier Hohenlohe a annoncé à son « gracieux souverain impérial » qu'il fallait non seulement « refuser une entente directe avec la Roumanie » mais aussi exclure « une réunion à trois » entre celle-ci, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie « sur n'importe quel thème »²¹.

Le « ministre royal » dans la capitale du Reich, Alexandru Beldiman, a joué un rôle particulier dans « l'assaut diplomatique » pour « convaincre Berlin » de l'importance qu'avait pour la Roumanie « la ligne directe d'alliance avec l'Allemagne ». Dans des textes comme *Germania și România în context european*

¹⁶ *Die Grosse Politik*, vol. XI, p. 310 et les suiv. (Hohenlohe c. Wilhelm al II-lea, Berlin, 7 janvier 1897); *Regele Carol I în rapoartele diplomatice austro-ungare*, vol. II, p. 62–64 (le même document, en roumain).

¹⁷ *Die Grosse Politik*, vol. XI, p. 310 (doc. cit.).

¹⁸ *Ibidem*, p. 310 et les suiv.

¹⁹ *Ibidem*, p. 312–313 (Alfons Mumm von Schwarzenstein, aux Affaires étrangères d'Allemagne, c. Hohenlohe, Berlin, 15 janvier 1897); *Regele Carol I în rapoartele diplomatice austro-ungare*, vol. II, p. 66–68 (le même doc., en roumain).

²⁰ *Die Grosse Politik*, vol. XI, p. 306 (Hohenlohe c. Bülow, ambassadeur à Rome, Berlin, 14 janvier 1897); *Regele Carol I în rapoartele diplomatice austro-ungare*, vol. II, p. 66 (le même doc., en roumain).

²¹ *Die Grosse Politik*, vol. XI, p. 314 (Hohenlohe c. Guillaume II, Berlin, 16 janvier 1897); *Regele Carol I în rapoartele diplomatice austro-ungare*, vol. II, p. 68 (le même doc., en roumain).

*la sfârșitul anului 1897*²² (L'Allemagne et la Roumanie en contexte européen à la fin de 1897) et *Memoriu secret*²³ (Mémoire secret), remis au Roi Charles et ensuite attachés par le ministre de Sa Majesté Royale à Berlin à quelques *notes* adressées au Ministère des Affaires étrangères du Reich²⁴, le politicien philo-allemand le plus élaboré des Roumains d'avant 1914 soulignait les *arguments* d'une *étroite alliance* entre « l'empire central et le petit royaume des embouchures du Danube » : « la situation en Autriche-Hongrie suscitait dans les milieux dirigeants allemands une évidente inquiétude liée à l'avenir de la Double Monarchie, surtout dans l'éventualité d'un changement du souverain, compte tenu de l'âge de l'empereur François-Joseph » (le gérant prestigieux du « régime dualiste » – *n.n.*, *G.C.*). En Autriche-Hongrie, en raison justement du « dualisme » et de l'élimination de toute « solution fédéraliste », le « danger slave » se faisait de plus en plus sentir, étant susceptible d'attirer de son côté même « la grande rivalité allemande-slave ». Si la Double Monarchie continuait à être érodée « de l'intérieur » et à ne pas offrir des garanties de partenariat stratégique à l'Allemagne, les autorités de Berlin devaient prendre en considération le rôle de la Roumanie (« Les relations de la Roumanie avec la Triple Alliance, des relations spéciales avec l'Allemagne représentent une priorité absolue. Il n'est ni dans l'intérêt de l'Allemagne ni dans celui de la Roumanie que le centre de poids de nos relations avec la Triple Alliance se déplacent de Berlin... vers Vienne... Il ne serait nullement souhaitable et il serait même nuisible si la politique allemande nous laissait dans la soi-disant sphère d'influence de l'Autriche-Hongrie »)²⁵. La Roumanie pourrait acquérir même le rôle de pivot stratégique pour « un nouvel équilibre » dans le cas où l'Allemagne n'aurait plus pu compter sur l'Autriche-Hongrie et aurait cherché à reconsidérer les relations avec la Russie²⁶. La France et la Russie pouvaient profiter de la situation « de l'Autriche-Hongrie », ce qui représentait un grand danger pour l'Allemagne et risquait de mettre la Roumanie devant le dilemme de s'orienter soit vers la Double Monarchie soit vers « l'empire oriental ». Certes, l'Autriche-Hongrie était nécessaire pour « l'équilibre général » mais à condition seulement qu'elle reconsidère la nature de son État. C'était ce qui pouvait servir à l'amélioration des relations roumano-austro-hongroises et à « l'attachement de la Roumanie aux empires centraux, sur l'axe représenté par le Danube ». Cet « attachement » était l'option stratégique de la Roumanie aussi longtemps qu'elle ne pouvait recevoir des garanties de la part de la

²² *Regele Carol I în rapoartele diplomatice austro-ungare*, vol. II, p. 91–96 (Al. Beldiman, *Germania și România...*, Mémoire à Charles I^{er}, Berlin, 20 décembre 1897); texte conservé aux Archives Nationales de la Roumanie, désormais ANR, fonds *Casa Regală*, dossier n° 10/1997, f. 1–8.

²³ *Regele Carol I în rapoartele diplomatice austro-ungare*, vol. II, p. 104–106 (Al. Beldiman, *Memoriu secret pentru regele Carol*, Berlin, 4 mai 1898), 120 et les suiv. (un autre *Memoriu secret*, Berlin, 20 décembre 1898); ANR, fonds *Casa Regală*, doss. 7/1898, f. 1–6, 7–9.

²⁴ *Regele Carol I în rapoartele diplomatice austro-ungare*, vol. II, p. 121 (Bülow, ministre secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Allemagne, c. Al. Beldiman, Berlin, 30 décembre 1898, réponse à une lettre du ministre roumain du 20 décembre de la même année).

²⁵ *Ibidem*, p. 95 (Al. Beldiman, *Germania și România...*, Berlin, 20 décembre 1897).

²⁶ *Ibidem*, p. 95 et les suiv.

Russie en ce qui concerne « son indépendance et la préservation de son caractère national »²⁷. Cherchant les fondements de son « adhésion à la Triple Alliance » dans la puissance de l'Allemagne, la Roumanie a saisi le point faible représenté par l'Autriche-Hongrie pour « le système défensif », à cause des « difficultés » que la politique « transylvaine » des Hongrois dressait devant la coopération stratégique entre Vienne et Bucarest²⁸. La « question danubienne » créait des tensions dans les rapports roumano-hongrois et même dans les relations d'alliance entre le Vieux Royaume et la Double Monarchie. C'est pourquoi, D.A. Sturdza, comme pour faire oublier « les péchés politiques de sa gouvernance » au sujet des « frères d'outre-monts »²⁹, a cherché à publier à Berlin « les preuves documentaires de nos droits sur la partie danubienne entre les Portes de Fer et la mer Noire », avec l'intention avouée au roi Charles également de servir à une éventuelle soumission « des excès de Budapest » à des raisons supérieures, telles que celles énoncées à la Conférence de la Haye (« Ces documents – les protocoles des conférences, les textes des traités et les règlements de navigation fluviale, ainsi qu'une carte du cours du Danube en cause – fournissent des preuves irrécusables de la fausse route suivie par les Hongrois et représentent en même temps le mieux guide pour résoudre les complications provoquées inutilement... Ce serait finalement annihiler les résultats tout de même anémiques de la Conférence de la Haye, si la Hongrie réussissait à annuler les stipulations inviolables de droit public... Maintenant, la Hongrie sépare artificiellement, de façon perfide et avec beaucoup de coûts, le Haut Danube du Bas Danube »)³⁰. Toujours au Danube, les relations roumano-bulgares étaient extrêmement tendues à cause d'une « rectification mineure de frontière »: Sofia, encouragée par Saint-Pétersbourg, revendiquait des droits douteux sur l'île Bujoreanu et menaçait Bucarest d'un « procès intenté au Tribunal International d'Arbitrage » et même d'une dispute armée, comme « l'orgueilleux prince de Saxe-Cobourg » l'avait fait apprendre à l'agent diplomatique N. Mișu (« *Vous voulez la guerre ? Nous y sommes prêts !* »)³¹. Qui plus est, le professeur Ștefan Movileanu,

²⁷ *Ibidem*, p. 104–106 (Al. Beldiman, *Memoriu secret*, Berlin, 4 mai 1898).

²⁸ *Ibidem*, p. 120 et les suiv. (Al. Beldiman, *Memoriu secret*, Berlin, 20 décembre 1898).

²⁹ En septembre 1897, pendant une escale à Budapest du roi Charles dans son chemin vers Vienne, des décorations de l'État roumain ont été conférées à de hauts dignitaires, dont Sandor Jeszenszky, procureur général de la Hongrie, qui avait décidé de la mise en examen des mémorandistes. « L'homme désastre », D.A. Sturdza, avait encore provoqué, « par des malheureuses affirmations politiques », l'arrêt des subventions « camouflées » de l'État roumain pour les écoles roumaines de Transylvanie ; Ion Mamina, Ion Bulei, *op. cit.*, p. 98 et les suiv.

³⁰ *Regele Carol I în rapoartele diplomatice austro-ungare*, vol. II, p. 135 (D.A. Sturdza c. Carol I, Berlin, 22 septembre 1899), 134–140, pour tout le mémoire; texte conservé aux ANR, fonds *Casa Regală*, doss. 19/1999, f. 1–7. En 1899, à Berlin, aux eds. Puttkammer und Mühlbrecht a paru *La question des Portes de Fer et des Cataractes du Danube*, par D. Sturdza, avec une *Carte de la partie du Danube entre Moldova <Nouă> et Turnu Severin*. À Berlin toujours, en 1904, D.A. Sturdza allait publier le fameux *Recueil des documents relatifs à la liberté de navigation du Danube*. Les deux publications sont d'une utilité exceptionnelle pour l'étude de « la question danubienne ».

³¹ *Regele Carol I în rapoartele diplomatice austro-ungare*, vol. II, p. 156 (Johann Pallavicini, ministre austro-hongrois, c. Goluchowski, Bucarest, 29 mars 1900, après des « discussions » avec le roi Charles I^{er}).

rédacteur de la revue *Peninsula Balcanică* (La Péninsule Balkanique), avec des éditoriaux consacrés à « la question macédoine », a été assassiné par un nationaliste bulgare, Stoian Dimitrov, ce qui n'a fait qu'enflammer encore plus les tensions déjà existantes³².

On doit remarquer que les démarches de la diplomatie roumaine à Berlin, pour qu'il prenne en considération « l'adhésion de la Roumanie à la Triple Alliance » n'ont pas eu de chances, à cause justement de ce que représentaient leurs repères de résistance, comme les tentatives de démonter « les intrigues russes » et de contrecarrer « les dangers venus des voisins balkaniques ». L'Allemagne ne voulait pas s'engager directement en une « alliance » avec la Roumanie³³, afin d'éviter « des tensions supplémentaires avec la Russie », et laissait délibérément l'Autriche-Hongrie désamorcer « les mésententes entre le royaume de Charles I^{er} et ses voisins balkaniques »³⁴. Un nouveau *mémoire secret* d'Al. Beldiman, annexé à une *note* du 16 avril 1901 adressée à Bülow³⁵, allait reprendre et développer les arguments sinon de l'adhésion au moins de l'appartenance de la Roumanie à la Triple Alliance. En invoquant « le proche renouvellement » de la Triple Alliance de 1902, Beldiman, mandaté par le premier-ministre D.A. Sturdza sur l'ordre de Sa Majesté le Roi Charles, a sollicité, sous la forme d'une « déclaration faite au gouvernement de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne et Roi de Prusse », de tenir compte: d'abord qu'« en vertu des rapports contractuels existants, la Roumanie était au fond liée aussi bien à l'Allemagne et à l'Italie qu'à l'Autriche-Hongrie. Les droits et les responsabilités des puissances alliées étaient établis par des traités visant tous les participants. Formellement, la Roumanie a conclu un traité d'alliance proprement-dit uniquement avec l'Autriche-Hongrie, alors que les deux autres puissances ont exprimé par des actes séparés l'accession à ce traité-là. Cependant, du point de vue politique et objectivement parlant, les différences n'avaient pas de sens. Le gouvernement royal voulait que le futur traité entre les trois puissances alliées correspondît à la situation réelle » (c'est-à-dire passer de la Triple Alliance à une quadruple alliance, *n.n.*, *G.C.*). Ensuite – « au moment de la conclusion des traités entre l'Autriche-Hongrie et la Roumanie en 1883 et 1892, aussi bien les parties contractantes que les puissances ayant déclaré leur accession n'avaient pensé qu'à une éventuelle attaque de la Russie contre la Roumanie. Depuis, la situation avait changé

³² *Ibidem*, p. 184 et les suiv. (Johann von Schönburg-Hartenstein, de la Légation de l'Autriche-Hongrie, c. Goluchowski, Sinaïa, 6 août 1900).

³³ *Ibidem*, p. 122 (Bülow c. Al. Beldiman, Berlin, 30 décembre 1898).

³⁴ *Die Grosse Politik*, vol. XVIII, p. 109–112, 133–136 (Kiderlen-Waechter c. Bülow, Bucarest, 23 novembre 1900 et 1^{er} février 1901); *Regele Carol I în rapoartele diplomatice austro-ungare*, vol. II, p. 196–200, 204–207 (le même doc. en roumain).

³⁵ *Die Grosse Politik*, vol. XVIII, p. 651 (Al. Beldiman c. Bülow, Berlin, 26 avril 1901), 651–654 (Al. Beldiman, *Mémoire*, Bucarest, 7/20 avril 1901, annexé à la note pour Bülow du 26 avril 1901); *Regele Carol I în rapoartele diplomatice austro-ungare*, vol. II, p. 218 et les suiv., 219–221 (le même doc., en roumain, le second, *Anexă. Memoriu secret privind apartenența viitoare a României la Tripla Alianță*).

radicalement au sud du Danube... En contradiction avec l'orientation de Stambulov, le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg a estimé avoir la mission d'étouffer les aspirations des Bulgares à l'indépendance nationale et de confier à nouveau son pays à l'empire des tsars. Du moment où l'influence russe est devenue à nouveau auto-puissante à Sofia, l'attitude de la Bulgarie envers la Roumanie se fit de plus en plus hostile » (Beldiman exagérait « l'influence russe » en passant sous silence l'influence austro-hongroise, tout aussi importante dans le cas de la Bulgarie, après 1885, et dangereuse pour la Roumanie – *n.n.*, *G.C.*). Au fond, « la partie roumaine » sollicitait surtout « à celle allemande » à ne pas être considérée comme « un élément attaché, de jeu secondaire » de la Triple Alliance, mais sur un pied d'égalité avec toutes les autres « parties du système défensif ». Cette sollicitation était évidemment dictée par un besoin de sécurité de la Roumanie. Cependant, comme le même Beldiman allait le noter avec amertume, « l'intérêt de l'Allemagne dans l'appartenance de la Roumanie à la Triple Alliance n'était pas direct mais indirect, issu de l'alliance allemande-austro-hongroise ». « L'opinion allemande sur le traité austro-hongro-roumain d'alliance partait de la prémisse que, en vertu des conventions existantes, la Roumanie était tout aussi bien défendue contre une éventuelle attaque non-provoquée de la Bulgarie comme de la Russie ou de toute autre puissance ». La « question spéciale » qui se posait était si, en ayant recours à la mobilisation de forces armées dans la Dobroudja, la Roumanie était « protégée par le traité de la Triple Alliance »³⁶. À toutes ces questions, « la partie allemande » a réitéré « sèchement » sa position, connue par la Roumanie³⁷ et très satisfaisante pour l'Autriche-Hongrie³⁸. Cette situation allait durer jusque vers 1914, avec l'anticipation moralisatrice d'Al. Beldiman (« Les amis qui se sont avérés de totale confiance sont moins bien traités que ceux dont on se méfie »)³⁹.

Les Allemands ont appris la nouvelle de la signature du traité roumano-austro-hongrois de « renouvellement de l'alliance » avec un apparent détachement, invoquant « le manque d'intérêt direct » et une « possible accession déclarative » à ce qui était déjà convenu entre Vienne et Bucarest⁴⁰. Ils allaient maintenir et

³⁶ *Die Grosse Politik*, vol. XVIII, p. 655 et les suiv. (Al. Beldiman, *Aufzeichnung*, texte sans date); *Regele Carol I în rapoartele diplomatice austro-ungare*, vol. II, p. 221–223 (le même doc.).

³⁷ *Die Grosse Politik*, vol. XVIII, p. 657–659 (Oswald von Richtofen, des Affaires étrangères du Reich, c. Kiderlen-Waechter, Berlin, 25 mai 1901); *Regele Carol I în rapoartele diplomatice austro-ungare*, vol. II, p. 223–225 (le même doc. en roumain).

³⁸ *Die Grosse Politik*, vol. XVIII, p. 665–667 (Otto von Mühlberg c. Konrad Gisbert Romberg, Berlin, 24 juillet 1901), 667 et les suiv. (Romberg c. Bülow, Vienne, 26 juillet 1901); *Regele Carol I în rapoartele diplomatice austro-ungare*, vol. II, p. 240 et les suiv., 242 (le même doc. en roumain).

³⁹ *Regele Carol I în rapoartele diplomatice austro-ungare*, vol. II, p. 255 (Al. Beldiman c. le roi Charles I^{er}, Berlin, 23 novembre 1901).

⁴⁰ *Die Grosse Politik*, vol. XVIII, p. 675 et 676 (Kiderlen-Waechter c. Bülow, Bucarest, 22 et 28 avril 1902); dans le télégramme du 22 avril, le ministre allemand à Bucarest a mentionné que « la signature du traité <austro-hongro-roumain du 17 avril> a été faite en présence du ministre *ad interim* des Affaires étrangères, Ionel Brătianu »; sur l'exemplaire conservé dans les archives viennoises, publié par Pribram, le signataire est D.A. Sturdza, et Pallavicini, cf. *Les traités politiques secrets de*

confirmer une fois de plus la manière dont ils avaient compris « l'adhésion de la Roumanie à la Triple Alliance » – sur le même ton sévère que dans les années 1897–1902 –, au moment du dernier « renouvellement » des documents de cette « adhésion », en février-mars 1913. Dans l'attitude de « la partie allemande » on ne devrait pas déceler que des signes de « petite sympathie » ou de « manque d'intérêt » pour la Roumanie. Le cours des événements internationaux entre 1902 et 1913, considéré comme celui d'une « première guerre froide »⁴¹ par les historiens spécialistes d'expressions spéculatives, qui parlaient même d'« une nouvelle guerre de cent ans » commencée vers 1914 et déroulée, avec des syncopes, jusque vers la fin du XX^e siècle⁴², allait même mettre en doute la viabilité de « tout le système de la Triple Alliance ». La mondialisation de la scène des « grandes affaires » ou des « rivalités de pouvoir » créait des incertitudes au sujet du caractère opérationnel d'un « système éminemment continental ». L'Allemagne a cherché elle-même à devenir « une puissance maritime de premier rang », donc mondiale. Cependant, toute tentative de l'Allemagne de parvenir à une « entente » avec une autre grande puissance que l'Autriche-Hongrie et, jusqu'à un certain point, l'Italie, a été vouée à l'échec. On doit mentionner en ce sens ses tentatives de briser l'alliance franco-russe ou de conclure « un accord direct » avec la Grande Bretagne, y compris d'éloigner le Royaume Uni de la III^e République. Dès 1903, l'Allemagne s'est sentie « dépassée »⁴³ de ce que, une année après, allait devenir l'« entente cordiale franco-britannique »⁴⁴ suivie, en 1907, d'un « accord » britannico-russe⁴⁵. Du fait de concerner explicitement « des affaires extra-européennes », afin d'assurer

l'Autriche-Hongrie 1879–1914, publiés et commentés par Alfred Francis Pribram, tome I, *Le secret de la Triple-Alliance*, Paris, 1923, p. 121.

⁴¹ Albert Jourcin, « Prolog la secolul nostru (1871–1918) », in *Istoria universală* (Larousse), vol. III, *Evoluția lumii contemporane*, ed. F.-G. Dreyfus, A. Jourcin, P. Thibault, P. Milza, Bucarest, 2006, p. 267–277.

⁴² Niall Ferguson, *The Pity of War*, New York, 1999, p. 433–462, en particulier.

⁴³ *German Diplomatic Documents, 1871–1914*, vol. III, New York, Londres, 1928, p. 172–174 (Bülow c. l'ambassadeur allemand à Saint-Petersbourg, Friedrich Johann von Alvensleben, Berlin, 13 mai 1903).

⁴⁴ *British Documents on the Origins of the War, 1898–1914*, ed. by G.P. Gooch and Harold Temperley, vol. II, *The Anglo-Japanese Alliance and the French-British Entente*, Londres, 1927, p. 402–404 (*Convention between the United Kingdom and France respecting Newfoundland, and West and Central Africa*, Londres, 8 avril 1904), 404–406 (*Declaration respecting Egypt and Morocco*, Londres, 8 avril 1904), 406 et les suiv. (*Declaration concerning Siam, Madagascar, and the New Hebrides*, Londres, 8 avril 1904); *Documents diplomatiques français, 1871–1914*, 2^e série, 1900–1911, tome IV, 1871–1914, Paris, 1929, p. 533–535, 536 et les suiv. (*Article secret*), 537–542 (*Convention concernant Terre-Neuve et l'Afrique*), 542 et les suiv. (*Déclaration concernant le Siam, Madagascar et les Nouvelles-Hébrides*), datées le 8 avril 1904, signées à Londres par le lord Lansdowne et par Paul Cambon.

⁴⁵ *British Documents on the Origins of the War*, vol. II, p. 612–616 (*Memorandum respecting the Anglo-Russian Convention*, Londres/Foreign Office, 29 janvier 1907), 618–620 (*Full text of the Convention between the United Kingdom and Russia relating to Persia, Afghanistan, and Thibet*, signed at St. Petersburg, 31 août 1907; signataires Arthur Nicolson et Aleksandr Izvolski).

tacitement « les parties signataires » qu'elles seraient « entendues » dans l'éventualité d'une guerre « sur le vieux continent », l'accord franco-britannique et la convention britannico-russe marquaient un tournant dans l'évolution des rapports internationaux. Par leur mobilité, ils surclassaient « le système un peu fixiste » de la Triple Alliance. Or, ce fait allait se refléter dans presque toutes « les crises européennes, jusqu'en 1914 ». Les effets de la défaite désastreuse de la Russie dans la guerre contre le Japon seraient atténués grâce à l'entremise des Etats-Unis, puissance extra-européenne, « événement » auquel l'Allemagne n'a presque pas réagi⁴⁶. La tentative un peu nonchalante de Guillaume II et du tsar Nicolas II de conclure un accord allemand-russe en 1905, à Björkö, frisait l'impossible, selon l'article du « texte final » (« *Dans le cas où l'un des deux empires serait attaqué par une puissance européenne, son allié l'aidera en Europe avec toutes ses forces terrestres et maritimes* »)⁴⁷, car elle aurait mis « chacune des deux parties » dans la situation d'éluder « les autres alliances » qu'elles avaient conclues. D'autres tentatives des Allemands de conclure « de grands accords » ont été, elles aussi, vouées à l'échec, comme, par exemple, avec les Britanniques, en 1908, par des contacts diplomatiques⁴⁸, qui ont anticipé l'échec du « pacte maritime » de 1912, ou bien avec la Russie, en novembre 1910 à Postdam, quand Guillaume II et Nicolas II se sont bornés à des « déclarations de bonnes intentions »⁴⁹. C'est au même niveau de « déclarations et intentions » qu'on peut situer les soi-disant « accords » britannico-russe de Reval⁵⁰ en 1908 et italo-russe de Racconigi⁵¹ en 1910.

Le soi-disant « accord » austro-hongrois-russe de 1908 a représenté un cas à part parmi les actes internationaux d'avant 1914. Le 16 septembre 1908, « dans le château médiéval de Buchlau », en Moravie, dont le propriétaire était Léopold von Berchtold, à ce moment-là ambassadeur à Saint-Pétersbourg et futur ministre des Affaires étrangères de l'Autriche-Hongrie, Aerenthal et Izvolski « se sont rencontrés » pour négocier « un accord satisfaisant pour les deux parties »: l'une des deux puissances devait « annexer » la Bosnie et la Herzégovine et l'autre obtenir le

⁴⁶ *German Diplomatic Documents*, vol. III, p. 184 et les suiv. (Guillaume II c. Bülow, Berlin, 28 décembre 1904).

⁴⁷ *Die Grosse Politik*, vol. IX, II^e partie, p. 465 (*Vertrag*, Björkö, 24 juillet 1905).

⁴⁸ *Ibidem*, vol. XXIV, p. 99–104 (Wolff-Metternich c. Bülow, Londres, 16 juillet 1908), 117–119 (Bülow c. Wolff-Metternich, 5 août 1908).

⁴⁹ *Readings in European International Relations since 1879*, ed. by W. Henry Cooke, Edith P. Stickney, New York et Londres, 1931, p. 153–156 (Serguiev Sazonov c. Nicolas II, Saint-Pétersbourg, 4 novembre 1910).

⁵⁰ *British Documents on the Origins of the War*, vol. V, p. 237–245 (Charles Hardinge, *Memo-randum, Visit to the Emperor of Russia at Reval*, juin 1908, sur la rencontre du roi de la Grande Bretagne avec le tsar Nicolas II, qui ont eu des « discussions » à la suite de l'accord de 1907).

⁵¹ *Readings in European International Relations*, p. 153 (*Russo-Italian Accord concluded at Racconigi*, octobre 1909, acte concernant la Péninsule balkanique, les « deux parties » se mettant d'accord au sujet du respect du *statu-quo* balkanique et de défense du principe d'affranchissement national des Balkaniques).

contrôle sur les détroits de la mer Noire. Un document écrit qui atteste cet « accord » n'a pas été rédigé⁵². Sachant tirer profit des discussions de Buchlau, l'Autriche-Hongrie a annexé les deux provinces par une « combinaison subtile » avec l'indépendance de la Bulgarie et même avec « la révolution des jeunes Turcs ». La situation s'est compliquée au moment où la Russie a demandé à l'Autriche-Hongrie de lui confirmer sa promesse de l'aider à s'emparer du contrôle des Détroits, ce que Vienne refusa. La guerre était ainsi prête à éclater entre la Russie et l'Autriche-Hongrie, une guerre « voulue » à Vienne, par Conrad von Hötzendorf, le chef du Grand État-major de l'armée de la Double Monarchie⁵³, mais non pas à Berlin, qui a contacté d'« autres puissances » pour assurer la paix⁵⁴. L'Allemagne rendait au nom de la paix le service que d'« autres puissances » lui avaient fait au moment où le kaiser Guillaume avait daigné « débarquer » à Tanger, en 1905, en provoquant « la crise marocaine »⁵⁵, avec une seconde édition en 1911. Si une « crise » aussi grave que la soi-disant crise « bosniaque » n'a pas mené à une guerre générale, d'autant moins pouvaient le faire d'« autres », comme la guerre italo-ottomane, en 1911, ou les « guerres balkaniques »⁵⁶. La formation de la Ligue balkanique, apparemment « encouragée » par Saint-Pétersbourg mais en fait initiée par la Bulgarie « sous l'inspiration » de Vienne et par les traités conclus entre ce « pays balkanique » et la Serbie et la Grèce, qui s'avéraient tout aussi intéressants pour le Monténégro, a été à l'origine de la première guerre balkanique. La Roumanie ne s'est pas impliquée dans la guerre, mais elle a cherché à s'assurer, lors des négociations de paix qui avaient échoué au niveau d'une conférence à Londres, d'obtenir des « compensations territoriales au sud de la Silistrie », qui se justifiaient par les augmentations territoriales des « pays balkaniques ». La situation de la Roumanie, du point de vue de ses rapports avec l'Allemagne⁵⁷ et

⁵² Margaret MacMillan, *Războiul care a pus capăt păcii. Drumul spre 1914*, trad. de l'anglais par Smaranda Câmpeanu, Bucarest, 2015, p. 411 et les suiv.

⁵³ Conrad von Hötzendorf, *Aus meiner Dienst, 1906–1918*, vol. I, Vienne, 1921, p. 631–634 (Conrad von Hötzendorf c. H. von Moltke le Jeune, Vienne, 1^{er} janvier 1909); *Osterreich-Ungarns Aussenpolitik, von der Bosnischen Krise 1908 bis zum Kriegsausbruch 1914. Diplomatische Aktenstücke*, bearbeitet von Ludwig Bittner und Hans Uehersberger, Vienne, 1930, p. 744–808 (*Tel. aus London*, 14 janvier 1909).

⁵⁴ *Die Grosse Politik*, I^e partie, p. 224–227 (Bülow c. Aerenthal, Berlin, 30 octobre 1908), vol. XXVI; II^e partie, p. 623 et les suiv.; Heinrich von Tschirschky und Bögendorff c. Bülow, Vienne, 24 février 1909), 693–695 (Bülow c. l'ambassadeur allemand à Saint-Pétersbourg, Friedrich von Pourtales, Berlin, 21 mars 1909); *British Documents on the Origins of the War*, vol. V, p. 736 et les suiv., 757 et les suiv. (Arthur Nicolson c. Edward Grey, Saint-Pétersbourg, 24 et 29 mars 1909).

⁵⁵ Margaret MacMillan, *op. cit.*, p. 411 et les suiv., pour la précision de la narration ; A.J.P. Taylor, *The Struggle for Mastery in Europe 1848–1918*, Oxford, New York, 1984, p. 438–441 pour le commentaire des conférences d'Algésiras de 1906, où la situation n'a pas été à la lumière du « concert des grandes puissances ».

⁵⁶ A.J.P. Taylor, *op. cit.*, p. 490–500, l'analyse succincte la plus réussie « des deux guerres balkaniques », de 1912 et 1913.

⁵⁷ Claudiu-Lucian Topor, *op. cit.*, *passim*.

dans le contexte créé par « les transformations balkaniques »⁵⁸, ne pouvait, comme N. Iorga l'avait remarqué⁵⁹, être nullement propice au « renouvellement » du traité avec l'Autriche-Hongrie, qui avait été « prolongé » après 1908 sous la forme d'une « reconduction » pour deux-trois ans et qui, selon les stipulations du document d'« alliance », aurait pu continuer de la même manière cinq ans avant 1913. Le Roi Charles et « le gouvernement Maiorescu » avaient de la peine à accepter « un renouvellement du traité » avec une Autriche-Hongrie qui soutenait « les prétentions de la Bulgarie au détriment même de son alliée, la Roumanie ». Or, ce fut justement la Double Monarchie qui a insisté pour « le renouvellement » aussi bien du traité de la Triple Alliance que de ceux « d'adhésion de la Roumanie ».

Le « renouvellement » des traités de la Roumanie avec les puissances de la Triple Alliance a eu lieu peu de temps après celui de « l'acte fondamental pour le système défensif central-européen ». Le texte du traité « renouvelé » le 5 décembre 1912, à Vienne⁶⁰, était presque identique à celui de 1902, tout comme le protocole final⁶¹. La nouveauté était un autre protocole, « entre les trois parties », par lequel on admettait que *le statu-quo* territorial dans les régions nord-africaines impliquait « la souveraineté de l'Italie sur la Tripolitaine et la Cyrénaïque » et que « les arrangements au sujet de l'Albanie et le Sandjak convenus entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie, le 20 décembre 1900/9 février 1901/15 décembre 1909, n'étaient pas modifiés par le traité de la Triple Alliance »⁶². La Triple Alliance allait être renforcée en 1913 par une convention maritime⁶³. Le traité austro-hongro-roumain a été « renouvelé », sans modifications, le 5 février 1913, à Bucarest⁶⁴, tout comme

⁵⁸ Parmi les études récentes de chez nous, Gheorghe Zbucea, *op. cit.*, *passim*; Nicu Pohoasă, *Politica externă a României în timpul războaielor balcanice (1912–1913). Români și grupările politico-militare ale marilor puteri*, Bucarest, 2010, *passim*.

⁵⁹ N. Iorga, *Comment la Roumanie s'est détachée de la Triple Alliance*, d'après les documents austro-hongrois et des souvenirs personnels, Bucarest, 1932, p. 13–29.

⁶⁰ *Les traités politiques secrets de l'Autriche-Hongrie*, tom I, p. 138–142 (*Cinquième traité de la Triple Alliance*, Vienne, 5 décembre 1912). La ratification du traité a été faite par l'empereur François-Joseph, à Vienne, le 10 décembre 1912, par l'empereur Guillaume II, à Berlin, le même jour, la même année, et par Victor Emmanuel III, à Rome, le 16 décembre 1913).

⁶¹ *Ibidem*, p. 142 et les suiv. (*Protocole final*, Vienne, 5 décembre 1913).

⁶² *Ibidem*, p. 143 et les suiv. (*Deuxième protocole final*, Vienne, 5 décembre 1913). Les signataires du traité et des deux protocoles, Berchtold, Tschirschky et Giuseppe di Avarna.

⁶³ *Ibidem*, p. 412–417 (*Appendice: Convention maritime entre le Ministère de la Guerre Impérial et Royal austro-hongrois, l'Etat Major de l'Amirauté de la Marine Impériale Allemande et le Ministère de la Marine Royale de l'Italie*, projet du 23 juin 1913, amendé le 2 août 1913 et entré en vigueur le 1^{er} décembre 1913), 417–424 (*Convention additionnelle pour la Méditerranée*), 424–426 (*Répartition des forces navales de la Triple Alliance pour les opérations communes*).

⁶⁴ *Ibidem*, p. 145–147 (*Traité entre l'Autriche-Hongrie et la Roumanie relatif au renouvellement du traité d'alliance de 1892, déjà renouvelé en 1896 et en 1902*, Bucarest, 5 février 1913; signataires Karl Emil von Fürstenberg et Titu Maiorescu).

les traités « d'accession » de l'Allemagne⁶⁵ et de l'Italie⁶⁶. Connaissant depuis quelques années la position de l'Allemagne, agréable à l'Autriche-Hongrie, dans la question des conditions contractuelles de « l'adhésion » de la Roumanie à la Triple Alliance, le Roi Charles I^{er}, mentionnait Titu Maiorescu⁶⁷, ne s'est pas montré satisfait du « renouvellement » des traités. L'attitude du roi reflétait une certaine insatisfaction pour la manière dont on avait compris « l'adhésion » de la Roumanie à la Triple Alliance. Il ne pouvait pas faire abstraction de ce que l'ancien chancelier Bismarck, « le chancelier le plus illustre » de l'Allemagne, lui avait dit en 1883, en présence du premier-ministre roumain, I.C. Brătianu, à savoir que « le petit royaume avait été inclus en un système défensif d'États » qu'il appelait la Ligue de la Paix. En fait, l'Autriche-Hongrie a tenu à avoir l'initiative du « renouvellement en 1913 de l'alliance avec la Roumanie ». Après « la visite » que le comte Berchtold avait « entreprise » en Roumanie⁶⁸ en août 1912, le général Conrad von Hötzendorf a été lui aussi « l'invité » des hauts officiels roumains à Bucarest, avec « l'enjeu caché au grand public » de négocier la convention militaire austro-hongro-roumaine⁶⁹.

⁶⁵ *Ibidem*, p. 148 (*Traité entre l'Autriche-Hongrie, l'Empire Allemand et la Roumanie relatif à l'accession de l'Empire Allemand...*, Bucarest, 26 février 1913; signataires Fürstenberg, Julius Waldthausen et Maiorescu).

⁶⁶ *Ibidem*, p. 149 et les suiv. (*Traité entre l'Autriche-Hongrie et l'Italie relatif à l'accession de l'Italie...*, Bucarest, 5 mars 1913; signataires Fürstenberg et Carlo Fasciotti); le traité italo-roumain a été signé par Fasciotti et Maiorescu, à Bucarest, le 27 février 1913; *ibidem*, p. 145 (note éd.). Le traité austro-hongro-roumain a été ratifié par l'empereur François-Joseph, à Vienne, le 9 février 1913, et par Charles I^{er}, à Bucarest, le 12 février 1913; l'échange de ratifications a été fait à Bucarest, le 12 février 1913. Le traité austro-hongro-roumain-allemand, « d'accession de l'Allemagne », a été ratifié par l'empereur François-Joseph à Vienne, le 5 mars 1913, par l'empereur de l'Allemagne à Berlin, le 27 février 1913, et par le roi Charles, à Bucarest, le 8 mars 1913; l'échange de ratifications a été fait à Bucarest, le même jour du 8 mars, l'année mentionnée. Le traité austro-hongro-italien a été ratifié par l'empereur François-Joseph à Vienne, le 14 mars 1913, et par le roi Victor Emmanuel III, à Rome, le 18 mars 1913; l'échange de ratifications a été fait à Vienne, le 31 mars, l'année mentionnée. L'échange de ratifications du traité italo-roumain a été enregistré à Bucarest, le 26 mars 1913; *ibidem*, p. 144 et les suiv. (note éd.). La date de signature du traité italo-roumain est confirmée par le ministre italien à Bucarest, Fasciotti; *35 anni di relazioni italo-romene*, p. 482 (Fasciotti c. ministre italien des Affaires étrangères, Antonio di San Giuliano, Bucarest, 27 février 1913).

⁶⁷ Gică Manole, *Titu Maiorescu. Omul politic*, Târgoviște, 2014, p. 311 et les suiv.; une étude réussie sur les idées et les actes politiques de Maiorescu.

⁶⁸ Sorin Cristescu, *Carol I. Corespondență personală (1878–1912)*, Bucarest, 2005, p. 492 (Charles I^{er} c. Marie de Flandres, Château Peleş, 28 juillet 1912, qu'il « attendait » Berchtold).

⁶⁹ On a considéré que le 30 novembre 1912, à Bucarest, une convention militaire austro-hongro-roumaine a été conclue; Gheorghe N. Căzan, Șerban Rădulescu-Zoner, *op. cit.*, p. 330, avec la mention que ce texte, en fait le projet de cet acte, s'est conservé parmi « beaucoup d'autres », attaché aux mémoires du général inspecteur chef de l'armée austro-hongroise, en 1912, en train de devenir chef d'État-major; v. Conrad von Hötzendorf, *op. cit.*, vol. II, p. 263 et les suiv. Des études récentes ont prouvé (v. *ibidem*, p. 351–356), qu'à la date susmentionnée a été (re)confirmée « la disposition » de la Roumanie « d'offrir un soutien armé à l'Autriche-Hongrie, dans l'éventualité d'une guerre contre la Russie »; Claudiu Lucian Topor, *op. cit.*, p. 112.

Si cette convention avait été réellement « scellée » le 30 novembre 1912, les négociations austro-hongro-roumaines en vue du « renouvellement de l'alliance » auraient été plus détendues. Or, la situation a été toute autre, l'affirme Titu Maiorescu, le ministre roumain des Affaires étrangères. Le général Conrad « était arrivé avec une lettre de l'empereur François-Joseph adressée au roi Charles » au sujet du « renouvellement de l'alliance »⁷⁰. Le roi Charles et le général Conrad « ont discuté du plan de collaboration entre notre armée et celle austro-hongroise » et même de l'implication de « troupes allemandes, et probablement italiennes » dans cette « collaboration », dans l'éventualité d'une « guerre contre la Russie »⁷¹. Le roi de la Roumanie n'a répondu que le 16 janvier 1913 à la lettre de l'empereur d'Autriche-Hongrie⁷². Il a écrit également au roi d'Italie, « partie accédante » au traité austro-hongro-roumain »⁷³. Comme ce traité portait trop l'empreinte de Vienne », le roi Charles, « dérangé » aussi par « la duplicité » de l'Autriche-Hongrie (« ... tantôt avec nous, tantôt avec les Bulgares »), a chargé son ministre » des Affaires étrangères de « demander » au comte Fürstenberg « de retarder l'envoi ou la signature par l'empereur François- Joseph des documents qui prolongeaient l'alliance ». Le prétexte d'« une pareille demande » a été la possibilité, dans le contexte de l'inflammation des esprits », de l'avènement à la gouvernance de Ion I.C. Brătianu, « qui n'accepterait pas la prolongation du 'traité d'alliance' si l'Autriche-Hongrie n'aidait pas la Roumanie dans la prise de la Silistrie ». « Enragé » (« ... il est devenu rouge ») par la demande du roi Charles qu'il a qualifiée de « chantage »⁷⁴, le ministre austro-hongrois à Bucarest a proposé à « son collègue allemand », Waldthausen, de faire tous les deux « des pressions » pour que « la partie roumaine » se conformât aux procédés formels du « renouvellement de l'alliance », ce que Titu Maiorescu a dû finalement « accomplir » (Jeudi, le 31 janvier/13 février 1913 : « J'ai remis au prince Fürstenberg l'exemplaire de traité en velours rouge signé par le roi pour être ratifié... ; procès-verbal en deux exemplaires identiques en français, portant la date du trente janvier selon le calendrier ancien/douze février selon le nouveau calendrier, confirmant les ratifications »)⁷⁵.

Déjà « fanée » au moment du « renouvellement de 1913 », l'alliance austro-hongro-roumaine » allait « sécher » complètement en été de la même année, à mesure que le Vieux Royaume a assumé, aux paramètres de l'intervention armée contre la Bulgarie et de la Conférence de paix de Bucarest, « la clôture » de la

⁷⁰ Titu Maiorescu, *România, războaiele balcanice și Cadrilaterul*, éd. Stelian Neagoe, Bucarest, 1995, p. 47.

⁷¹ *Ibidem*.

⁷² *Ibidem*, p. 65.

⁷³ *Ibidem*, p. 67.

⁷⁴ *Ibidem*, p. 77.

⁷⁵ *Ibidem*, p. 78.

troisième, à l'avis des Allemands⁷⁶, ou de la deuxième, à l'avis des autres⁷⁷, guerre balkanique. Les relations austro-hongro-roumaines avaient été extrêmement tendues au cours de ces « guerres balkaniques ». À l'automne 1912, la Double Monarchie a tenté, comme elle l'avait fait en 1897 ou en 1908, de s'entendre avec la Russie pour résoudre « toute la crise du Sud-Est européen ». Le kaiser Guillaume II et « ses ministres » ont accusé des « difficultés » au niveau de la Triple Alliance et la possibilité « de consolidation de l'Entente »⁷⁸, alors que les hauts officiels roumains ont senti « des frissons d'inquiétude »⁷⁹. L'entente austro-hongro-russe a été interrompue par « la proposition française » – faite par le ministre des Affaires étrangères Raymond Poincaré, après des « discussions » avec son homologue russe, Serguiev D. Sazonov – d'une démarche collective des grandes puissances pour contraindre « les États balkaniques et la Turquie » à se rappeler « l'obligation » de respecter le *statu-quo* territorial et de se conformer à l'article XXIII du traité de Berlin de 1878, qui préconisait « des réformes dans l'administration de la Turquie européenne »⁸⁰. Sur l'initiative des Britanniques, des délibérations diplomatiques, une Conférence de paix « des États balkaniques avec la Turquie » et une « réunion des ambassadeurs » présidée par le secrétaire d'État Edward Grey⁸¹, ont eu lieu à Londres. La Roumanie n'y a pas participé et a eu seulement la possibilité d'être admise, pour des questions qui « la concernaient directement », à la réunion des ambassadeurs des grandes puissances. Des négociations roumano-bulgares menées par Nicolae Mișu et Stoian Danev, à Londres toujours, ont eu pour résultat, le 16/29 janvier 1913, un procès-verbal ou un protocole inopérant, à la rigueur⁸².

⁷⁶ *Die Grosse Politik*, vol. XXXIII (*Der erste Balkankrieg*), sur la guerre de la Ligue balkanique (Bulgarie, Grèce, Serbie et Monténégro) contre la Turquie; *ibidem*, vol. XXXIV (*Die Londoner Botschafterreunion und der zweite Balkankrieg*), « la deuxième » guerre étant une attaque des habitants de Monténégro contre les Albanais, pour Scutari, et des gestes belligérants des Grecs, des Bulgares et des Serbes, de sorte que l'Autriche-Hongrie, « en se sentant provoquée », a annoncé « des repréailles armées » surtout contre la Serbie; v. aussi *German Diplomatic Documents*, vol. IV, p. 160 (note éd.); *Die Grosse Politik*, vol. XXXV (*Der dritte Balkankrieg*), sur l'action belligérante de la Roumanie en été 1913.

⁷⁷ *British Documents on the Origins of the War*, vol. IX, *The Balkan Wars*, part II, *The League and Turkey*, p. 1071–1073 (*The Second Balcan War*), sur l'action armée de la Roumanie, en 1913, contre la Bulgarie.

⁷⁸ *Die auswärtige Politik des Deutschen Reiches*, vierter Band, p. 185–227 (Kapitel 52: *Schwierigkeiten im Dreibund und Festigung der Tripelentente*).

⁷⁹ *Die Grosse Politik*, vol. XXXIII, p. 255 (Waldthausen c. les Affaires étrangères d'Allemagne, Sinaïa, 25 octobre 1912, après des « discussions » avec le roi Charles I^{er}).

⁸⁰ *Documents diplomatiques français*, 3^e série (1911–1914), tome IV, p. 41 et les suiv. (Poincaré c. les ambassades de la France à Londres, Vienne, Berlin et Rome, 4 octobre 1912).

⁸¹ *British Documents on the Origins of the War*, vol. IX, part. II, p. 1026–1063 (*Protocols of the Conference*, en nombre de 15, entre le 16 décembre 1912 et le 9 juin 1913), 1063–1068 (*Meetings of Ambassadors in London*, 6 janvier – 11 août 1913).

⁸² *Documente diplomatice. Evenimentele din Peninsula Balcanică. Acțiunea României 20 septembrie 1912 – 1 august 1913*, Bucarest, 1913, p. 48 (T. Maiorescu c. le ministre roumain à Sofia, Dimitrie I. Ghica, Bucarest, 23 janvier 1913).

L'entremise des grandes puissances, agréée à Bucarest et à Sofia, s'est concrétisée par le protocole de Saint-Pétersbourg, du 26 avril/9 mai 1913, qui admettait que « la ville de Silistrie fût attribuée à la Roumanie »⁸³. Les travaux d'une « commission mixte » qui devait tracer la nouvelle frontière au sud de la Dobroudja ont échoué. L'intention de la Roumanie de recourir à des « mesures armées » contre la Bulgarie a été « découragée » par la politique austro-hongroise à Sofia, où la diplomatie russe promettait, sans nul effet notable, de défendre l'intégrité territoriale de la Bulgarie contre « un retour en force de la Turquie »⁸⁴.

Les tensions survenues dans les relations austro-hongro-roumaines ont été, à un moment donné, sur le point d'effacer les raisons de « l'alliance défensive ». La diplomatie allemande a dû, dans cette situation, faire de son mieux pour éviter une « rupture totale » entre Vienne et Bucarest. Bucarest s'est trouvé dans l'impossibilité de donner cours à la proposition d'alliance de la Serbie, à cause de « l'observation allemande » que cette action attirerait inévitablement la réaction dure de l'Autriche-Hongrie (« *Allianz zwischen Rumänien und Serbien wäre wegen Stellung zu Osterreich sehr missglich* »)⁸⁵. Bucarest n'a pas pu accepter non plus une « entente serrée » avec la Grèce⁸⁶, dans les conditions où le roi et le gouvernement d'Athènes « espéraient voir leur pays attachés à la Triple Alliance »⁸⁷. Dans toute sa politique « balkanique », surtout dans la dispute de frontière avec la Bulgarie, la Roumanie s'est montrée circonspecte envers la Russie et se voyait « suffoquée » par l'Autriche-Hongrie, comme le roi Charles I^{er} le faisait savoir au ministre allemand Waldthausen (« *Der König /.../ sprach mit grosser Entscheidung gegen Osterreichs Balkanpolitik, mit der Rumänien nicht zusammengehen könne* »)⁸⁸. L'action armée de la Roumanie contre la Bulgarie allait d'ailleurs être accusée surtout par l'Autriche-Hongrie⁸⁹. La France et la Russie pressentaient « un risque de guerre générale »⁹⁰, alors que la Grande Bretagne et l'Allemagne ont toujours essayé de maintenir les rapports entre les grandes puissances « en équilibre »⁹¹. En vertu de cet « équilibre », l'action armée de la Roumanie dans le sud du Danube a été « encouragée » à Berlin et regardée « avec sympathie » à Rome. Le roi Charles I^{er}

⁸³ *Ibidem*, p. 98 (Constantin Nanu c. T. Maiorescu, Saint-Pétersbourg, 26 avril/9 mai 1913), 90–100 (Le protocole de Saint-Pétersbourg, date mentionnée).

⁸⁴ *British Documents on the Origins of the War*, vol. IX, part. II, p. 1071 et les suiv. (*Roumanian-Bulgarian Dispute*, note éd.).

⁸⁵ *Die auswärtige Politik des Deutschen Reiches*, vierter Band, p. 549 (Gottlieb von Jagow c. Waldthausen, Berlin, 30 mai 1913).

⁸⁶ *Die Grosse Politik*, vol. XXXV, p. 90 et les suiv. (Jagow c. Guillaume II, Berlin, 21 juin 1913).

⁸⁷ *Ibidem*, p. 120 (Waldthausen c. Jagow, Bucarest, 21 juillet 1913).

⁸⁸ *Ibidem*, p. 46 et les suiv. (Bucarest, 20 juin 1913).

⁸⁹ *Osterreich-Ungarns Aussenpolitik*, vol. VI, p. 739–1054, en particulier (correspondance diplomatique austro-hongroise pendant la guerre balkanique de l'été 1913).

⁹⁰ *British Documents on the Origins of the War*, vol. IX, part. II, p. 1072 et les suiv. (*Second Balkan War*, nota éd.).

⁹¹ *Ibidem*.

allait remercier le kaiser Guillaume II pour la politique de l'Allemagne « favorable à la Roumanie »⁹². L'Allemagne et la Grande Bretagne se sont opposées à « l'intention des autres puissances » de passer à la « révision » du traité de paix de Bucarest du 10 août 1913⁹³, par des délibérations d'une conférence diplomatique qui, à l'avis du ministre russe des Affaires étrangères, ne pouvait avoir lieu qu'à Paris⁹⁴. Ce traité a instauré une paix diplomatique, sans pour autant éteindre les divergences de nature territoriale, parfois graves, entre les États balkaniques. La Roumanie a eu le mérite incontestable de réaliser un moment de « paix régionale ». Sur un plan plus large, « d'affaires », l'Allemagne a joué un rôle essentiel dans le maintien de la paix en 1913. La « survivance » pour encore une année de la Triple Alliance, y compris sur le plan de « l'adhésion de la Roumanie au grand système défensif », a été possible grâce au prestige et au pouvoir du II^e Reich, soutenus par « des sympathies italiennes ». Cette « survivance » portait aussi l'empreinte des « enseignements positifs », décantés dès les années 1879–1883, sur un « système défensif des États ». C'est pourquoi, bien que « séchées » sur la direction Vienne-Bucarest, les raisons de « l'alliance défensive » continuaient à rester en vigueur entre Berlin et Bucarest, en dépit du regret du roi Charles I^{er} et de « ses ministres bons connaisseurs des traités secrets » que l'Allemagne se déclarait seulement « partie accédante à ce que l'Autriche-Hongrie et la Roumanie avaient déjà scellé ». On pourrait donc conclure que « l'adhésion » à la Triple Alliance a été bénéfique pour le Vieux Royaume, pour son besoin de sécurité. Elle a assuré son intégrité et même une petite augmentation de son territoire. La Petite Roumanie a adhéré à une « grande alliance » à une époque où le respect des frontières constituait une *norma sui* de l'ordre européen ». Cet « ordre » a supposé aussi la préservation des grands États, comme « le condamné par l'histoire » Empire ottoman, la « monstrueuse Russie » et « l'anachronique » Autriche-Hongrie. Au moment où « les forces » de réalisation de « l'ordre européen » en vertu du « principe des nationalités » sont revenues au gouvernail de l'histoire européenne, fût-il sous l'impact d'une guerre sanglante, la Roumanie a acquis, de par ses impulsions vitales, une configuration beaucoup plus ample. Il s'agit d'un processus historique qui a impliqué aussi des considérations parfois trop sévères sur « l'adhésion » de la Roumanie à la Triple Alliance. Nous avons cherché à relever les rapports de la Roumanie avec les puissances de la Triple Alliance seulement dans leur évolution vers le dénouement de 1914, et non pas dans ce qui a suivi après cette date, qui tient déjà à une « autre histoire ». « Histoire » dans laquelle la Roumanie est entrée avec sa neutralité de 1914.

⁹² *Die Grosse Politik*, vol. XXXV, p. 358 et les suiv. (Waldthausen c. les Affaires étrangères d'Allemagne, Bucarest, 7 août 1913), 360 (Charles I^{er} c. Guillaume II, Bucarest, 8 août 1913).

⁹³ *British Documents on the Origins of the War*, vol. IX, part. II, p. 1074 (*Treaty of Bucarest*).

⁹⁴ *Die Grosse Politik*, vol. XXXV, p. 363 et les suiv. (Friedrich von Pourtalès c. Bethmann-Hollweg, Saint-Petersbourg, le 7 août 1913).